

Le 1^{er} septembre 2010 TTE C

**1260 Utilisation des avoirs du Fonds de couverture des pics d'investissement
selon l'article 3 de la loi sur le Fonds d'investissement**

1 OBJET

Le présent arrêté autorise le prélèvement, dans le cadre de l'année budgétaire 2011, d'un montant maximal de 71 millions de francs sur le Fonds de couverture des pics d'investissement pour la réalisation de projets déjà approuvés. D'autres prélèvements sur ce fonds sont prévus dans ce contexte pour la réalisation de nouveaux projets. Ils seront soumis au Grand Conseil sous la forme de demandes de crédit.

Le Grand Conseil statue définitivement sur l'affectation des fonds.



2 BASES LÉGALES

- Loi du 2 septembre 2009 sur le Fonds de couverture des pics d'investissement (loi sur le Fonds d'investissement, LFI, RSB 621.2), notamment l'article 3
- Arrêté du Grand Conseil n° 1023 du 4 septembre 2007 : route cantonale N° 6 Münsingen - Thoune - Spiez. Communes : Heimberg, Steffisburg, Thoune. 1015 / réaménagement de la bretelle d'accès à l'autoroute au nord de Thoune. Crédit d'étude. Crédit d'engagement pluriannuel
- Arrêté du Grand Conseil n° 2059 du 30 janvier 2007 : Berne ; première étape de la construction de l'aire von Roll, crédit d'objet, crédit d'exécution et crédit d'engagement pluriannuel
- Arrêté du Grand Conseil n° 432 du 4 juin 2008 : Berne ; aménagement de l'aire von Roll. Crédit complémentaire au crédit d'engagement pluriannuel (frais de construction)
- Arrêté du Grand Conseil n° 1829 du 19 janvier 2009 : Communes de Lyss et de Busswil ; syndicat intercommunal du Lyssbach. Lyssbach, protection contre les crues à Lyss. Construction de la galerie d'évacuation des crues et transformation des tronçons avoisinants du cours d'eau ; aménagement des eaux / projet isolé. Crédit d'engagement pluriannuel
- Arrêté du Grand Conseil n° 1442 du 20 décembre 2007 : Worb ; route cantonale N° 10, Berne-Langnau, 2018 / Assainissement du trafic à Worb. Crédit d'engagement pluriannuel
- Arrêté du Grand Conseil n° 1820 du 23 janvier 2008 : Protection durable contre les crues de l'Aar entre Thoune et Berne. Plan cantonal d'aménagement des eaux portant sur la protection contre les crues et sur la revitalisation des zones alluviales de l'Aar/de l'embouchure de la Gürbe. Planification et réalisation du projet partiel Gürbe. Crédit d'engagement pluriannuel
- Arrêté du Grand Conseil n° 1489 du 18 novembre 2008 : Protection durable contre les crues de l'Aar entre Thoune et Berne. Planification du projet d'ensemble. Crédit complé-

- mentaire au crédit d'engagement pluriannuel et au crédit d'engagement pluriannuel pour l'acquisition de terrains
- Arrêté du Grand Conseil n° 1441 du 20 novembre 2007 : Route cantonale n° 6 Worblau-fen - Berne - Münsingen - Thoune. Communes : Berne, Ittigen. 2028 / Place du Wankdorf avec prolongement de la ligne 9 du tram. 8096 / Pont Papiermühlestrasse Sud, A 94. Crédit d'engagement pluriannuel
 - Arrêté du Grand Conseil n° 26 du 17 mars 2010 : Berne / Centre de sport et de sciences sportives. Crédit d'étude et crédit d'engagement pluriannuel

3 CONTRIBUTIONS PROVENANT DU FONDS D'INVESTISSEMENT

Le versement des contributions suivantes provenant du Fonds d'investissement est autorisé pour l'année 2011 en vertu de l'article 3 LFI :

1.	Réaménagement de la bretelle d'accès à l'autoroute au nord de Thoune	CHF	2 000 000.-
2.	Galerie d'évacuation des crues du Lyssbach	CHF	1 000 000.-
3.	Réaménagement du réseau routier de Worb	CHF	2 000 000.-
4.	Protection contre les crues de l'Aar/de la Gürbe, revitalisation des zones alluviales de Belpmoos	CHF	4 000 000.-
5.	Protection durable contre les crues de l'Aar ente Thoune et Berne	CHF	1 000 000.-
6.	Place du Wankdorf y c. prolongement de la ligne de tram	CHF	13 000 000.-
7.	Aménagement de l'aire von Roll	CHF	44 000 000.-
8.	CSSS Neufeld Unisport, Berne	CHF	4 000 000.-
Total des avoirs du fonds à affecter			CHF 71 000 000.-

4 COMPTE / EXERCICE

Les contributions du Fonds d'investissement font l'objet des imputations internes suivantes entre l'Administration des finances et la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (Office des immeubles et des constructions, Office des ponts et chaussées) :

Compte		Exercice	Montant
24672		2011	CHF 71 000 000.-
399100	Administration des finances		
	À la charge du Fonds d'investissement		
4980	Office des immeubles et des construc-tions	2011	CHF 48 000 000.-
499100	Report de financements spéciaux en faveur du compte de fonctionnement provenant du Fonds		
4980	Amortissement extraordinaire	2011	CHF 48 000 000.-
332000			
4960	Office des ponts et chaussées	2011	CHF 23 000 000.-
499100	Report de financements spéciaux en faveur du compte de fonctionnement provenant du Fonds		
4960	Amortissement extraordinaire	2011	Fr. 23 000 000.-
332000			

5 DELEGATION AU CONSEIL-EXÉCUTIF

Les contributions indiquées au chiffre 3 du projet d'arrêté sont des montants maximaux. Dans le cadre de la clôture de l'exercice, le Conseil-exécutif est habilité à en fixer le montant et l'affectation effectifs.

Au Grand Conseil